



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°39 du : 06 décembre 2023
Délibération n° : 2023.016
Page 1 sur 2

Objet : LEADER 2023-2027 : Animation 2024.

Par suite d'une convocation en date du 29 novembre 2023, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras** se sont assemblés en la salle de réunion de la SPL Eau Service Haute Durance le 06 décembre 2023 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	<i>Excusée</i>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	Présente
Communauté de communes du Guillemois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 1/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	<i>Absent</i>

Vu

L'appel à manifestation d'intérêt de la Région Provence Alpes Côte d'Azur « Fonds Européen agricole pour le développement rural – FEADER – 2023-2027, Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale LEADER 2023-2027 » en date du 03 mai 2022 ;

La candidature du GAL Grand Briançonnais, porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras, envoyée au service Pilotage FEADER de la Région Provence Alpes Côte d'Azur le 26 décembre 2022 et présentée en Comité de sélection régional le 9 février 2023 ;

La délibération n°23_0155 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 24 mars 2023 « LEADER 2023-2027 – Approbation du modèle type des conventions Autorité de gestion régionale (AGR)- GAL et sélection des Groupes d'action locale 2023-2027 » ;

La délibération n°2023.007 du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras en date du 14 juin 2023 approuvant la mise en place du programme LEADER 2023-2027 ;

La convention AGR-GAL liant la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras dans la mise en œuvre du programme LEADER.



005-200052801-20231206-2023016DEL-DE
Reçu le 07/12/2023

PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

Conseil syndical n°39 du : 06 décembre 2023

Délibération n° : 2023.016

Page 2 sur 2

Objet : LEADER 2023-2027 : Animation 2024.

CONSIDERANT

La programmation LEADER 2023-2027 et la stratégie du GAL Pays du Grand Briançonnais « Fédérer les initiatives au service des transitions et du bien vivre sur le territoire » se déclinant en 4 fiches actions :

- Encourager la coopération, la mise en réseau et les intelligences collectives des acteurs locaux
- Renforcer la résilience du territoire par l'amélioration de son autonomie et la valorisation durable de ses ressources
- Développer les services à la population innovations adaptés aux milieux ruraux
- Aider à la mise en place d'un numérique écoresponsable, inclusif et accessible

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	6		
Nombre de membres présents	6	Nombres de membres représentés	0		
Nombre de suffrages exprimés		6			
Pour	6	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Approuve les déclinaisons financières pour l'année 2024 comme suit :

Nature des dépenses	Montant total des dépenses (origine des financements)
Cellule technique LEADER du 01 janvier au 31 décembre 2024	77 312,04 €
Frais dépense sur devis : 6 250,00 €	
Salaire et charges : 59 218,38 €	(FEADER 60 % : 46 387,22 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux) : 8 882,75 €	Région SUD PACA 40 % : 30 924,82 €)
Frais de déplacement : 2 960,91 €	

Décide de dédier les moyens humains à hauteur de 0,75 ETP cheffe de projet, 0,25 ETP gestionnaire ;

Décide de solliciter les subventions auprès de l'Autorité de gestion pour les crédits FEADER ainsi que du Conseil régional ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers et autres concernant la gestion du dispositif ;

Précise que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY